

Rapport de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'approbation du budget de la saison 2009/2010 du Grand Théâtre de Genève.

Rapport de M. Adrien Genecand.

Lors de sa séance plénière du 1^{er} avril 2009, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-688 auprès de la commission des arts et de la culture ainsi que de la commission des finances. Ces dernières se sont réunies le 28 mai 2009, sous la double présidence assurée par M^{me} Anne Carron-Cescato et M. Christian Zaugg, afin d'étudier cette proposition. Puis, afin d'obtenir les réponses aux questions posées lors de cette séance, les commissaires ont décidé de repousser le vote et de faire ce dernier en commissions séparées, soit le 16 juin 2009 pour la commission des finances et le 25 juin 2009 pour la commission des arts et de la culture.

Que M^{mes} Nathalie Bianchini, Paulina Castillo et Marianne Cherbuliez, qui ont assuré la prise de notes de ces séances, soient ici vivement remerciées pour leur collaboration.

Présentation de la saison

Séance du 28 mai 2009

Audition de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, de M. Tobias Richter, directeur général, de M^{me} Marie-Thérèse Lamagat, directrice administrative et financière, et de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture

M^{me} Bertani souhaite commencer par excuser l'absence de M. Mugny, qui est retenu par un engagement professionnel. Elle tient en outre à rassurer les commissaires concernant les actualités parues dans la presse au sujet du Grand Théâtre, en assurant que l'institution n'est pas en situation de crise. Elle explique que les articles publiés ne relatent que la version de l'avocat des quatre personnes concernées. Elle rappelle qu'il avait déjà été annoncé qu'une minime partie de l'équipe avait été changée, ce qui est par ailleurs tout à fait habituel lors de l'arrivée d'un nouveau directeur général; ces personnes étant opposées à cet état de fait, elles ont décidé de plaider en utilisant les médias, procédé que l'institution que son département représente condamne. La position et les arguments du Grand Théâtre seront donc présentés lors du procès, au tribunal, et non pas dans les journaux. Elle demande à M. Richter de bien vouloir présenter le programme

de la nouvelle saison qui s'annonce, notamment l'aspect artistique, mais aussi les nouveautés concernant la tarification.

M. Richter tient à remercier les commissaires d'avoir réussi à organiser cette séance afin qu'il puisse, en personne, présenter le projet pour la saison 2009/2010. Il explique qu'il dirige aussi une autre grande institution lyrique, la Deutsche Oper am Rhein à Düsseldorf/Duisbourg, qui propose 400 spectacles par saison. Son retour à Genève a, pour lui, un important côté émotionnel car, au début des années 1970, il avait reçu le poste dans le domaine de la mise en scène au Grand Théâtre, ce qui marque le début de sa carrière professionnelle. Il ajoute être extrêmement sensible à l'atmosphère et à l'ambiance psychologique, qui doit être la base de toute activité artistique, c'est pourquoi il n'apprécie guère les turbulences qui peuvent les perturber. Concernant le projet 2009/2010, il explique qu'il s'agira d'une saison composée de deux parties: la première met l'accent sur la continuité, donc elle adoptera la formule classique d'une programmation au Grand Théâtre, à savoir 8 productions lyriques et 2 ballets, car la danse est un élément incontournable dans une maison d'opéra. A ce propos, il se réjouit qu'il y ait à Genève beaucoup de compagnies très performantes, et reconnues sur beaucoup de scènes internationales, et que le directeur artistique du Grand Théâtre ait accepté de continuer son travail. Quant à la programmation lyrique, il annonce qu'un élément important sera le partenariat avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR): il existe en effet une nouvelle convention entre l'OSR et le Grand Théâtre, qui constitue une base solide pour le travail artistique à venir, et un des aspects principaux de cet accord est que l'OSR garantit sa collaboration pour 8 productions au Grand Théâtre, que ce soit pour des œuvres lyriques ou de danse.

Il ajoute que cela permet également la collaboration avec d'autres institutions genevoises; il a notamment entrepris d'intensifier la coopération avec l'Orchestre de chambre de Genève, dont il a eu le plaisir de suivre l'évolution. Le troisième pilier instrumental avec qui il souhaiterait renforcer la collaboration est l'Ensemble Contrechamps. Il a donc fait le choix d'assurer les traditions tout en stimulant des synergies et, en ce sens, il serait très intéressé de voir sur quel plan une collaboration avec les institutions pédagogiques, comme le Conservatoire, pourrait être envisagée. Il rappelle que le Grand Théâtre est une institution phare non seulement au cœur de la ville, mais aussi au centre de toute une région, c'est aussi la raison qui fait qu'il veut réaliser le noyau de ce projet artistique, déjà imaginé par son prédécesseur Jean-Marie Blanchard. Il précise, en effet, que parmi les 8 productions lyriques prévues, 4 avaient été pensées par M. Blanchard. Parmi celles-ci, *Simon Boccanegra*, un des chefs-d'œuvre de Giuseppe Verdi, qui ouvrira le programme de cette nouvelle saison. Genève ayant toujours été une scène internationale de prestige artistique, cela stimule la coopération avec d'autres scènes de ce type. *Simon Boccanegra* sera réalisé en partenariat avec l'Opéra de Barcelone, qui est une institution de grande tradition. Le deuxième projet sera *Cendrillon*, dont Michel Kelemenis, bien connu à Genève, assure la chorégraphie.

Le troisième sera *L'Etoile*, de Chabrier, un opéra comique qui a été représenté une seule fois à Genève dans les années 1970, et se rattache donc au passé de la Ville, tout en offrant une nouvelle direction musicale, assurée par Jean-Yves Ossonce.

Ensuite, le programme se poursuit avec la production de *Don Juan*, imaginée par M. Blanchard, mais pour laquelle il a lui-même invité une grande artiste suisse, Marthe Keller, qui est aussi un très bon metteur en scène, et qui a réalisé cette production pour l'Opéra de New York assez récemment. Suivra un autre spectacle, d'une dimension un peu plus petite mais qui devrait attirer surtout un autre public: un spectacle de Dimitri, qui refait après vingt-cinq ans sa version de *L'histoire du soldat*, une grande première. Le programme continue avec *Lulu*, projet réalisé par Olivier Py, qui a soulevé un grand enthousiasme parmi les abonnés. Ensuite, pour satisfaire un souhait du public ainsi que du personnel des ateliers, sera présenté *Parsifal*, spectacle qui a déjà fait les preuves de sa qualité. Le deuxième ballet aura lieu au Bâtiment des Forces-Motrices, car cela fait aussi partie des traditions que de se déplacer deux fois par saison sur cette scène, qui fait partie de la richesse des infrastructures genevoises, mais qui reste relativement peu exploitée pour des raisons de coûts. Ce spectacle, *Dov'è la luna/Etre*, sera marqué par le retour de Jean Christophe Maillot, grand chorégraphe français, et directeur du Ballet de Monte-Carlo. L'autre production au BFM de la saison sera *La Calisto*, chef-d'œuvre lyrique de Francesco Cavalli qui n'a jamais été inclus au programme d'un Grand Théâtre. Avec le metteur en scène, Philipp Himmelmann, ils vont tenter de trouver une formule qui rassemble des instruments historiques et, pour ce faire, ils ont demandé la collaboration de l'Orchestre de chambre de Genève. En outre, cette œuvre sera réalisée en coproduction avec le théâtre qu'il dirige actuellement en Allemagne.

Le programme 2009/2010 prévoit ensuite une nouveauté, chef-d'œuvre de Rossini: *La donna del lago*, production dans laquelle Joyce Di Donato a accepté de s'engager. Le dernier projet prévu est une œuvre contemporaine, *Alice in wonderland* (Alice au pays des merveilles), production coréenne de 2007 qui a obtenu un énorme succès. Il trouve en effet très important d'encourager la création contemporaine en donnant une deuxième chance aux ouvrages, et il souhaite que chaque nouvelle saison puisse en proposer. Un de ses objectifs est en effet d'élargir l'accès à ce type d'art par plusieurs activités, en favorisant les partenariats. Il conclut en notant que son amour de la région lémanique et son expérience dans le milieu artistique pourront lui permettre de servir au mieux l'institution du Grand Théâtre, qui est au cœur de la ville et de la région de Genève. M. le président remercie M. Richter pour ses explications et ouvre le tour de questions au sujet du programme.

Une commissaire remarque que le dossier remis au mois de mars n'est pas tout à fait complet, notamment il manque une production.

M^{me} Bertani explique que le fait d'insérer tous les noms des productions prévues dans l'exposé des motifs qui est remis à la Ville avant la conférence de presse présente quelques désagréments au niveau de l'effet de surprise. A ce propos, elle demande l'accord des commissaires pour que, lors des prochains budgets, ne soit communiqué que le nombre des spectacles et non pas le programme complet, avant la conférence de presse.

M. Richter poursuit sa présentation en exposant la nouvelle politique tarifaire du Grand Théâtre. Il assure avoir fait l'expérience de l'importance d'un partenariat avec le public privé, c'est pourquoi un autre de ses objectifs est de fidéliser ce public, qui est le pilier principal du Grand Théâtre. Il faut donc trouver des formules qui puissent offrir une certaine garantie, et ces garanties de public se manifestent surtout par les abonnés, mais il y a partout une tendance générale au recul de ce genre de spectateurs, car de plus en plus les gens préfèrent décider de leurs soirées au jour le jour. De plus, ce qui est particulier à Genève, les abonnés payent leur place plus cher que s'ils l'avaient achetée individuellement, à cause des taxes d'abonnement qui s'ajoutent au prix du billet. Or, en modifiant légèrement la structure tarifaire et en stimulant également la billetterie, on pourrait augmenter les recettes. Il propose par exemple la modification des catégories de places: il y a eu notamment pas mal de plaintes de spectateurs qui ne pouvaient reconduire leurs abonnements pour les mêmes places lors des premières, et il souhaite abolir ce genre de restriction. Le droit de garder les mêmes places que la saison précédente est un privilège exclusivement réservé aux premières, qui sont tout de même un événement considérable pour beaucoup de spectateurs. En ce qui concerne la stratégie qu'il compte adopter, seront fidélisés les abonnés, car les abonnements permettent de garantir des recettes pour toute une saison. En outre, il trouve important de stimuler l'accès pour les jeunes: il a en effet constaté qu'actuellement il n'existe aucun avantage pour les étudiants qui auraient plus de 26 ans, alors que le nombre de ceux-ci n'est pas négligeable. Il souhaite aussi créer un contingent: pour chaque représentation, selon les ventes, il y aura un certain nombre de places disponibles pour les jeunes, à des tarifs de dernière minute, si possible aussi dans les meilleures catégories. C'est un élément psychologique important que tout le monde puisse profiter des meilleures places, et cette stratégie, qui ne coûtera pas grand-chose au théâtre, stimulera certainement l'accès à un public plus diversifié.

Un commissaire des Verts remarque que c'est une très bonne initiative que de rendre accessible aux moins fortunés l'accès aux meilleures places. Par contre, il se demande si cela ne pose pas des problèmes d'ordre budgétaire, notamment si l'on considère que la Ville subventionne ces places à raison de 900 francs par année. Il se demande donc si ce serait envisageable de proposer, aux spectateurs qui ne souhaiteraient pas être subventionnés, la possibilité de payer leur place entièrement, par exemple en offrant des places «Gold».

M. Richter pense, personnellement, qu'il existe très certainement, à Genève, des personnes qui ont les moyens et qui seraient assez généreuses pour accepter une telle proposition. Toutefois, il se demande si c'est là la meilleure façon d'engager la générosité de ces personnes. De plus, le «Carré d'or», meilleure catégorie de places que le théâtre offre à ce jour, a déjà reçu des critiques de la part des abonnés, à cause du prix de ces places. Il explique qu'il a été nommé directeur au Grand Théâtre en automne 2007 et qu'il n'a pas, à ce jour, une connaissance suffisante de son public. C'est pourquoi il ne doute pas qu'il y aura encore à faire certaines réadaptations de cette nouvelle politique tarifaire mais, pour l'heure, il convient d'adopter une première stratégie, en évitant les nouveautés trop radicales, et qui donne envie au public de venir. Justement, le choix d'orientation adopté pour cette nouvelle stratégie est de favoriser les avantages pour ceux qui en auraient besoin; ce qui n'implique pas pour autant qu'on chasse les autres, en brisant un lien qui sera extrêmement difficile à recréer.

M^{me} Lamagat tient à préciser que la subvention de la Ville au Grand Théâtre, par année et par place moyenne, s'avoisine plus aux 300 francs qu'aux 900 francs.

M^{me} Bertani ajoute que le prix plein d'une place au «Carré d'or» s'élève à 274 francs.

Une commissaire socialiste souhaite remercier M. Richter pour sa présentation, ainsi que pour la qualité du nouvel esprit qu'il veut insuffler au Grand Théâtre, et elle tient à lui faire savoir qu'elle partage sa vision des nouvelles perspectives. En ce sens, elle est aussi d'avis qu'il faut fidéliser les abonnés en leur offrant des avantages, et elle ne doute pas de l'utilité du «Carré d'or» pour certains spectateurs; toutefois, elle garde des réserves concernant l'introduction des abonnements de premières. En effet, bien qu'ils aient existé un temps, ils ont été abolis car ils créaient une distinction de classes entre ceux qui pouvaient se payer ces places et les autres, ce qu'elle trouve personnellement dérangeant d'un point de vue philosophique.

M. Richter explique que d'assister à une première est, pour certaines personnes, un événement très particulier. On y assiste à la frénésie du public ou alors au scandale, et même pour les acteurs l'ambiance est très particulière. Il y a aussi d'autres personnes qui trouvent que les deuxièmes, voire les troisièmes représentations sont indiscutablement meilleures que les premières, et qui ne trouvent donc pas d'intérêt au fait d'assister à la première soirée de représentation. La nouveauté concernant les abonnements de première est que, maintenant, les bénéficiaires peuvent choisir de garder les mêmes places que celles qu'ils avaient durant la saison précédente, ce qui pour certains est important, par exemple à cause de l'habitude d'avoir les mêmes voisins. Le public tient à conserver ces privilèges, car ils font partie de la tradition du théâtre, et bien qu'il soit impossi-

ble de satisfaire tout le monde, cette formule a le mérite d'avoir été acceptée par tous les membres du cercle. M^{me} Bertani ajoute que les membres du cercle ont effectivement accepté ce projet, car ils conservent les privilèges de la troisième représentation, qu'ils jugent en général artistiquement meilleure que la première, et ils ne voient donc pas d'objections à ce que le nouveau plan tarifaire entre en vigueur.

Une commissaire socialiste admet mieux comprendre; toutefois, elle aurait une autre question concernant les tarifs. Elle trouve que c'est une très bonne initiative que de prolonger les avantages des étudiants outre les 26 ans, mais se demande s'il n'y aurait pas aussi quelque chose à faire pour les retraités: en effet, le Grand Théâtre est la seule institution genevoise à ne pas proposer de tarif AVS.

M. Richter déclare y avoir pensé: ils ont en effet établi un petit catalogue de groupes, pour réfléchir à ce qu'ils pourraient respectivement leur proposer. Parmi ceux-ci, la priorité a été donnée aux jeunes et aux chômeurs; concernant les retraités, ils nécessitent une attention très soignée. Il souhaite par ailleurs apporter un élément supplémentaire à la réflexion: actuellement, il existe la possibilité de vendre les billets par internet, mais le Grand Théâtre n'a pas encore le système qui permette aux acquéreurs d'imprimer ces billets depuis chez eux, alors que cette possibilité est devenue standard pour la plupart des institutions de ce genre. Il compte utiliser cette première saison pour analyser les besoins du public et définir les priorités, et ça ne fait aucun doute qu'il y aura effectivement des améliorations à apporter pour la prochaine saison; pour l'heure, il prend bonne note de toutes ces remarques et suggestions.

M^{me} Bertani attire l'attention sur le fait que beaucoup de leurs abonnés aisés sont des retraités, et elle soulève le problème des pertes financières qui pourraient résulter d'un tarif AVS pour tous. D'autre part, elle se demande comment on pourrait faire un tri.

Une commissaire d'A gauche toute! avoue être inquiète au sujet des abonnements qui permettent de garder les mêmes places d'une année à l'autre. Elle trouve personnellement que c'est une pratique plutôt dépassée que de transmettre des places de génération en génération. De plus, cela risque de causer une perte importante de bonnes places, qui seraient négligées par des héritiers pas intéressés par les spectacles. Elle se pose donc la question de savoir si, au contraire, il ne serait pas plus intéressant de limiter cette reconduction nominale des places.

M. Richter rappelle que ce privilège est réservé aux abonnements de premières. D'autre part, le projet prévoit de le limiter, afin d'augmenter le nombre de ces places disponibles pour les jeunes. Il ne sait pas encore quel système sera mis en place pour déterminer quelles places seront remises à disposition, mais il affirme que cette stratégie de reconduction correspond à une demande bien précise de la

part du public. L'idée est de trouver un système valable qui permette d'agrandir le contingent des places de dernière minute.

M^{me} Bertani fait remarquer que, dans la plupart des théâtres, les abonnés savent que, s'ils n'arrivent pas suffisamment en avance, ils peuvent perdre leur place. On peut imaginer que celles-ci soient mises à disposition pour les dernières minutes.

M^{me} Lamagat ajoute que ce premier projet doit leur permettre d'affiner leur connaissance du public du Grand Théâtre, ce qui sera nécessaire afin d'effectuer des statistiques à long terme et de personnaliser les relations.

Un commissaire libéral souhaite exprimer son contentement, particulièrement au sujet de l'orientation de l'attention autour de l'accès des jeunes et des étudiants. Il aimerait avoir quelques précisions concernant le fonctionnement du «Carré d'or», ainsi que du bar qui lui est réservé.

M^{me} Lamagat explique qu'il s'agit de 73 places au balcon, qui sont celles d'où l'on voit le mieux le spectacle. Il existe effectivement le projet de dédier un bar réservé aux occupants de ces places.

M. Richter précise qu'il s'agirait d'aménager l'ancien restaurant en salon VIP privatif, pour les membres du cercle d'or. Il ajoute qu'il trouve normal que, quand on paye un peu plus, on ait droit à des avantages particuliers.

Un commissaire libéral souhaiterait encore savoir pourquoi il n'est pas possible d'acquérir un abonnement «jeunes» pour les catégories de places 1 et 2.

M^{me} Lamagat constate que, techniquement, ce serait possible mais que cela engendrerait des pertes de recettes.

M. Richter explique qu'il y a toujours un mélange de réflexions derrière ces choix: encore une fois, il va de soi que le système est sans aucun doute perfectible, seulement lui-même ne peut pas, en tant que nouveau directeur, arriver de l'extérieur et changer tout ce qui était en place avant lui. La politique adoptée a été de faire preuve d'une certaine cohérence avec le passé, et ils se sont limités à remanier quelques détails. Jusque-là, les choix ont été faits pour répondre au mieux à la demande du public.

Un commissaire démocrate-chrétien souhaiterait savoir quelle part est faite à la participation active des jeunes, et notamment à la collaboration avec les instituts de formation pédagogique. M. Richter explique qu'il existe un service pédagogique à l'intérieur de la maison: les deux collaborateurs en place actuellement vont continuer leur mission sous la nouvelle direction. Il a, par ailleurs, l'intention d'élargir l'éventail des propositions qui est fait aux écoles et aux écoliers. Il trouve que pour développer de bonnes stratégies il faut tout d'abord apprendre à connaître les besoins et les préférences de ces institutions. Le service en place

actuellement est très performant, et il souhaite y amener son conseiller artistique et chef dramaturge, qui est le véritable chef penseur d'une institution.

La présidence propose de prendre le document qui leur a été transmis, pour qu'ils le parcourent ensemble en vue d'éventuelles questions.

Lecture de la proposition et questions aux auditionnés

Page 2

Une commissaire d'A gauche toute! constate qu'au point b) figure le déficit d'environ 1 900 000 francs, en fonction des hypothèses retenues. Or, dans le projet soumis plus loin pour l'approbation des comptes, on retrouve quasiment la même phrase, avec quasiment le même déficit. Elle se demande donc pourquoi celui-ci n'est pas intégré au budget de manière régulière, au lieu de l'avoir en dépassement.

M^{me} Bertani précise que ces chiffres sortent du plan financier quadriennal. Dans les annexes figure un premier plan financier quadriennal qui avait été transmis au début 2008 et, depuis, un deuxième plan a été fait, l'année suivante. Donc les chiffres de déficit ressortent de ce dernier plan financier quadriennal. Elle explique qu'il y a toujours un delta, pour chaque procédure de municipalisation: quand on municipalise un employé «fondation», on économise sur son salaire, mais la Ville retire de la subvention le montant relatif à son salaire. Or celui-ci est plus élevé en certains cas, et on a un delta qui peut être plus ou moins grand selon la différence des salaires. C'est là une partie du déficit, puisqu'ils ont décidé de municipaliser 20 personnes sur quatre ans. Une autre partie est composée de tous les projets informatiques dont ils ont déjà parlé lors d'une des dernières séances. La mise à plat du système informatique, très pauvre au Grand Théâtre, implique que toute une série de mesures soient prises, qui représentent évidemment de l'argent. Aujourd'hui, ces mesures passent par un déficit, mais le but est d'arriver un jour à un plateau où les choses vont se stabiliser, car l'informatique servira à planifier et à avoir une meilleure vue du temps de travail, à contrôler les heures supplémentaires et ainsi de suite. Elle rappelle, en outre, qu'ils ont créé le service informatique, ce qui implique les salaires de quatre personnes; il y a aussi eu le retrait de la Fondation Wilsdorf, qui allouait près d'un million chaque année, et bien qu'il ait été remplacé par un autre sponsor, le déficit reste, à cause justement des besoins en structures évoqués.

Une commissaire d'A gauche toute! constate que, justement, parce que ce déficit est structurel, il serait parfaitement prévisible et planifiable: il devrait donc être intégré au budget.

M^{me} Bertani remarque que cela impliquerait que la subvention soit augmentée d'un million. En ce cas, ils se chargeraient de combler le reste du déficit par

le biais du sponsoring et, dès lors, il n'y aurait plus de présentation de budget déficitaire.

Une commissaire d'A gauche toute! souhaiterait simplement avoir une vision claire de ce qui est subventionné: puisqu'on dirait que le même déficit revient toutes les années, alors pourquoi ne pas l'intégrer une fois pour toutes au budget?

Un commissaire radical aimerait savoir à quel point le plan financier quadriennal est retravaillé, et s'il ne s'agit pas d'un simple coulisement d'année en année. Il demande qu'est-ce que le Conseil municipal doit faire avec ce plan, et notamment la valeur qu'il doit lui donner.

M^{me} Bertani rappelle que, pour l'instant, la loi stipule que le Conseil municipal doit approuver formellement les budgets et les comptes du Grand Théâtre, ainsi que prendre acte du plan financier quadriennal et des budgets prévisionnels de la saison 2010/2011, qu'ils vont d'ailleurs bientôt recevoir. Si les statuts du Grand Théâtre changent, on peut intégrer dans cette modification l'approbation d'un plan financier quadriennal, selon la proposition du nouveau conseil de fondation.

M. Richter ajoute, concernant la valeur de ce plan, qu'il est extrêmement précieux, car il fixe une base. Il explique que, selon la nature du fonctionnement de son métier, il est soumis à une forte périodicité, qui souvent le porte à prendre des décisions qui ne s'appliquent que trois ou quatre ans après. Pour cette raison, ce n'est pas très rassurant de savoir que la base financière est sujette à subir des modifications durant ce laps de temps, et c'est très important d'avoir une base fixe sur laquelle établir un projet.

Page 3

Une commissaire socialiste avoue qu'elle n'arrive pas à se retrouver dans les chiffres qui apparaissent en bas de page, concernant les financements de la Ville. La difficulté réside dans le fait de devoir voter le budget 2009/2010, alors qu'ils ont déjà voté le budget global 2009 à la commission des arts et de la culture en décembre dernier. Il y a six mois sur 2010 qu'ils n'ont pas encore votés. Précisément, la subvention de la Ville de Genève est de 37 millions mais, si elle regarde ce qui a été voté, il s'agissait alors de 40 millions. Elle propose donc de prendre contact avec M^{me} Koelliker et M^{me} Lamagat pour qu'elles donnent plus de précisions sur les coulisements qui ont certainement eu lieu. A ce sujet, elle anticipe déjà une remarque concernant les comptes, et notamment la passation du personnel «fondation» au personnel «Ville», car là aussi les chiffres ne sont pas clairs: les coûts de passation en 2008 étaient de 700 000 francs, alors qu'ils sont de 300 000 francs en 2009.

M^{me} Koelliker n'y voit aucun inconvénient.

Page 4

M^{me} Bertani souhaite informer les commissaires qu'elle a parlé au téléphone avec un Français qui est actuellement en train de faire une grande étude sur les opéras occidentaux, et notamment sur leurs coûts. Elle a donc le plaisir d'annoncer que, parmi tous les théâtres d'Europe et certains d'Amérique, le Grand Théâtre de Genève figure en troisième position pour les taux d'autofinancement, avec celui de Madrid, le premier étant Zurich et le deuxième le Covent Garden à Londres.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se dit choqué par un aspect de ce budget 2009/2010: il a en effet l'impression qu'il y a une césure qui se produit entre l'avant et l'après du spectacle, et que celui-ci ne peut passer par-dessus ces deux budgets différents.

M^{me} Lamagat fait remarquer que la saison commence le 1^{er} juillet et les comptes le 30 juin. On pourrait imaginer de se ranger à l'année civile, et donc commencer les comptes le 1^{er} janvier mais, en pratique, ça n'aurait aucun sens, car l'activité du théâtre commence en juillet, et la comptabilité doit se faire par saison de spectacle. L'autre système serait vraiment compliqué à appliquer.

M. Richter explique qu'il travaille encore actuellement dans le pays qui connaît le plus grand nombre de théâtres communaux ou étatiques, à savoir 78. En Allemagne, ils ont fait une analyse pour définir le meilleur mode de gestion, et notamment s'il faut adapter les saisons aux années civiles. Il y a eu plusieurs audits à ce sujet et ils sont parvenus au résultat que la gestion est beaucoup plus efficace si l'année budgétaire correspond à la nature de l'organisation. Son institution est basée dans deux villes, Düsseldorf et Duisbourg: cette dernière a déjà connu ce problème et a décidé de voter le budget sur deux ans, justement pour donner aux organisations la possibilité de présenter leur budget, qui est ainsi également conforme à tous les chiffres qui sont remis aux commissions chargées de les voter. C'est juste un exemple de structure, mais il faut savoir qu'il existe des analyses qui montrent qu'il existe un risque d'obtenir une gestion moins performante si l'année budgétaire n'était plus conforme au calendrier artistique de l'organisation.

Un commissaire démocrate-chrétien remarque que le prochain point à l'ordre du jour de la séance est le vote de la motion M-844, qui demande que le budget du Grand Théâtre soit voté l'année qui précède l'affectation du fonds.

Un commissaire d'A gauche toute! souhaite exprimer la satisfaction de son groupe concernant le fait que le statut du personnel fixe de la fondation a été aligné sur celui des personnes qui sont municipalisées, ce qu'elle trouve être de l'excellent travail.

M^{me} Bertani la remercie.

Page 6

Un commissaire démocrate-chrétien souhaiterait une précision concernant le personnel car, dans les journaux, ont été évoquées 4 personnes qui contestent leur licenciement, mais il apparaît qu'en tout il y aurait 9 personnes concernées. Or, à la fin de la page 6, on ne trouve mention que de 6 personnes.

M^{me} Bertani explique que, en 2007, le directeur technique de l'époque est parti et a été remplacé par une personne travaillant par intérim, dont le contrat s'arrête en juin 2009. Ensuite, il y a eu 5 personnes dont les contrats n'ont pas été reconduits ou ont été résiliés. Cela fait 6 personnes qui ont été remplacées par 5 autres, et un poste a été supprimé. Elle dit ne pas savoir qui les journalistes comptent pour arriver à 9 personnes, peut-être qu'il y a aussi des employés temporaires.

Page 13

M^{me} Bertani souhaite informer les commissions d'un fait nouveau: lorsque le budget a été établi, puis voté au conseil de fondation et pour finir soumis au Conseil municipal, ils avaient l'information que les subventions d'exploitations versées étaient de 13 348 022 francs, chiffre transmis à l'époque par la Ville de Genève. Or il apparaît que, très récemment, une décision a été prise à propos de l'indexation, qui ne sera plus de 1%.

M^{me} Koelliker précise que, dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2010 de la Ville, le Conseil administratif a pris la décision de ne pas indexer le 1% de la subvention au projet pour la raison suivante: comme chaque année est indexé automatiquement 1%, l'année suivante on fait en fonction de l'indexation réelle; or il se trouve que celle-ci gèle en 2009, restant bien inférieure à 1%. Celle projetée pour 2010 est proche de 0, donc le Conseil administratif a estimé que c'était inutile d'indexer automatiquement du pourcentage habituel.

M^{me} Bertani ajoute que, au niveau de la subvention, il y a 69 000 francs de moins. De plus ont été décidées 4 municipalisations, mais comme il y a eu des retardements ils n'ont pu fournir à la Ville que relativement tard le nombre des personnes à municipaliser. Le delta n'est toutefois pas très important, étant de l'ordre de 51 000 francs. Elle suggère de procéder à la distribution du nouveau tableau car, lors de l'élaboration de ce budget, ces deux chiffres leur manquaient, ce qui fait qu'il y a une différence finale de 120 000 francs, qu'ils pourront très certainement absorber. Ce nouveau document laisse apparaître très clairement ce qui concerne, d'une part, la décision du Conseil administratif, donc les subventions non accordées et, d'autre part, le delta de la municipalisation.

M^{me} Lamagat précise que, comme ces nouvelles informations ont un impact sur deux autres documents du dossier, à savoir le budget d'exploitation et de

financement et le deuxième plan financier quadriennal, ceux-ci ont également été modifiés et sont distribués avec le nouveau tableau.

La présidence demande si, au niveau final, ces nouveautés modifient les chiffres de l'arrêté.

M^{me} Bertani répond qu'il n'y a pas de chiffres d'arrêtés. Au final, le déficit est de 120 000 francs supplémentaires, par rapport à ce qui avait été prévu au départ mais, s'agissant d'une institution telle que le Grand Théâtre, ils ne devraient avoir aucun mal à les résorber.

La présidence déclare que c'est donc ce nouveau tableau qui fait foi.

Une commissaire socialiste remarque que la subvention d'exploitation de la Ville pour 2009/2010 est de 13 226 151 francs, et elle demande à M^{me} Koelliker de bien vouloir transmettre aux commissions plus de détails concernant cette modification, car elle constate que le budget global est de 13 422 000 francs.

Un commissaire démocrate-chrétien demande à M^{me} Koelliker que les différentes réponses aux remarques qui sont faites soient transmises par écrit à tous les commissaires.

M^{me} Koelliker assure qu'elle fera le nécessaire.

Une commissaire socialiste souhaiterait demander, concernant la dissolution de la provision informatique, pourquoi elle est passée de 445 000 à 362 000 francs.

M^{me} Lamagat explique que la Ville établit le budget sur l'année civile. Sur les 445 000 francs qui avaient été votés en novembre 2007, une partie a été accordée pour la saison 2008/2009, et une autre pour la saison 2009/2010, donc la première partie a déjà été dépensée.

Page 16 – Frais généraux d'administration

Une commissaire socialiste constate que, au point 30, apparaît une diminution de 250 000 francs de frais de traitement et de salaires, alors qu'il y a une augmentation du fonds de prévoyance de 24 000 francs.

M^{me} Lamagat annonce qu'elle répondra par écrit. Elle pense toutefois que le budget 2009/2010 est plus précis que celui de 2008/2009, car ils ont utilisé des taux différents.

Une commissaire socialiste aimerait avoir plus de précisions concernant le point 32.030, augmentation de 20 000 francs sur les imprimés.

M^{me} Lamagat répond qu'il y a une nouvelle charte graphique qui les oblige à refaire plusieurs documents papier, comme les cartes de visite.

Page 17 – Indexation

Un commissaire radical aimerait savoir sur quelle base l'indexation est estimée à 2%.

M^{me} Lamagat explique que c'est une indexation qui est faite pour les budgets. Elle est budgétée à 2% et, ensuite, pour l'indexation réelle, ils se basent sur le pourcentage de la Ville. Cette estimation se veut large pour offrir une marge de sécurité, car ces budgets sont faits tellement à l'avance qu'il est difficile de prévoir l'évolution de la situation. Ils ont décidé d'intégrer cette donnée au bilan pour présenter une vision globale.

Page 18 – Frais généraux d'exploitation

Une commissaire socialiste aimerait plus de détails concernant les salaires, à propos du chargé de planning.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit du chargé de planning artistique.

M. Richter ajoute que, actuellement, est en vigueur la structure qui a été adoptée suite aux suggestions de l'audit, à savoir un comité de direction qui comprend 5 directeurs et un directeur général. Au moment de sa nomination, il a pu assister aux discussions au sujet de l'application de cette nouvelle formule, et il a trouvé que ce type de structure était plus adapté à une institution telle que l'Opéra de Paris par exemple, qui compte près de 1000 employés mais, pour Genève, qui compte à peine 300 personnes, c'est peut-être un peu exagéré. C'est pourquoi son but est de trouver un système pragmatique, qui serait composé de la direction, chargée de l'administration et des finances, d'un directeur technique et, enfin, de la direction artistique, qui serait présidée par le directeur général. Il a pu constater, grâce à l'audit mais aussi au moyen de son analyse personnelle, qu'une personne est nécessaire à la répartition des tâches pour l'ensemble des employés et qui s'occuperait exclusivement de la planification artistique.

Page 19 – Notée 13: Frais généraux d'exploitation

Une commissaire socialiste relève qu'au sujet du ballet il est écrit que l'augmentation vient des changements de catégories automatiques. Elle demande s'il s'agit du salaire du régisseur ballet. M^{me} Lamagat explique, concernant le changement de catégories, que les danseurs sont payés selon différentes catégories de salaires, qui dépendent surtout de leur âge et de leur expérience. Dans la convention du ballet, il est prévu qu'un danseur soit augmenté au bout de quelques années passées au sein de la compagnie. Concernant le régisseur ballet, avant il faisait partie du personnel technique temporaire.

M. Richter ajoute que le ballet du Grand Théâtre a connu une évolution formidable, et il y a actuellement plusieurs tournées à gérer, donc il est nécessaire d'avoir une personne qui gère de près tout ce qui le concerne.

Page 21 – Notée 14: Frais généraux d'exploitation

Une commissaire socialiste souhaiterait en savoir plus à propos de la somme consacrée à l'équipement et matériel santé/sécurité.

M^{me} Lamagat explique qu'ils vont acheter un jeu d'orgue, qui se change à peu près tous les 10 à 12 ans, et qui coûte très cher. Pour le reste, il s'agit surtout d'équipement qu'il faut changer.

Une commissaire socialiste aimerait également avoir plus de détails concernant le point 421.035, location de surfaces.

M^{me} Lamagat explique qu'une partie des locaux appartiennent à la Ville, mais le Grand Théâtre loue aussi des surfaces hors de Genève, dont un atelier de peinture et deux lieux de stockage.

Une commissaire socialiste constate que le point 422 reprend les frais de stockage des décors. Elle demande si sont inclus ici aussi les frais de location de surface.

M^{me} Lamagat précise qu'ici il s'agit de conteneurs.

Une commissaire socialiste a encore une question concernant les bars-buffets-restaurants, car elle continue à être persuadée que, par égalité de traitement avec tous les établissements de la Ville, il n'appartient pas au Grand Théâtre de gérer lui-même ce service, d'autant plus qu'année après année il y a un déficit qui s'élève à près de 30 000 francs.

M. Richter tient à dire qu'ils se sont effectivement interrogés pour trouver quelle serait la meilleure formule, et pour savoir s'il faut intégrer la gastronomie à l'institution ou pas. Il dit avoir déjà annoncé à la fondation qu'il souhaiterait en faire l'expérience durant une saison et, ayant fait l'analyse des chiffres, il a constaté qu'à chaque fois la situation s'améliorait. Il trouve que cela mérite la chance de reconduire cette expérience.

Une commissaire libérale aimerait apporter une précision concernant le déficit évoqué par la commissaire socialiste, à savoir qu'il ne vient pas de ce que la buvette aurait été mal exploitée, mais simplement du fait qu'elle n'est ouverte que les soirs de spectacle.

Page 24 – Notée 17: Dépenses pour le personnel artistique et auxiliaire

Un commissaire libéral souhaiterait savoir quel a été le coût de la municipalisation, sur le plan des rachats LPP, pour les membres de la fondation, qui sont donc passés d'une caisse en primauté de cotisations, à une caisse en primauté de prestations.

M^{me} Koelliker avoue ne pas pouvoir répondre, il faudrait éventuellement demander à la Direction des ressources humaines. Elle remarque que, de toute manière, cela n'apparaît pas dans le budget du Grand Théâtre, mais dans celui de la Ville, puisqu'il s'agit de personnes devenues fonctionnaires.

Page 25 – Notée 18: Frais directs d'exploitation spectacles

Une commissaire socialiste a une remarque concernant la présentation des comptes: bien qu'elle comprenne que pour le Grand Théâtre il soit plus simple de grouper les cellules 520000 et suivantes, elle aurait trouvé plus clair et lisible que les lignes soient distinctes.

M. Richter explique, au sujet de l'établissement du budget saisonnier, qu'il a l'habitude de ne pas faire certaines distinctions, par exemple entre les frais de costumes et de décors, et ce pour laisser au directeur technique une certaine liberté de répartition, qui varie selon le type de projet. Il souhaite déléguer un certain nombre de compétences à l'intérieur de la maison, pour avoir de meilleurs résultats.

Une commissaire socialiste accepte ce mode de fonctionnement, pour autant qu'au niveau des comptes les lignes soient respectées.

Page 30 – Notée 22: Apports extérieurs

Une commissaire socialiste constate une baisse du mécénat par rapport au budget 2008/2009. Elle souhaiterait savoir quelles sont les sommes qui sont à ce jour assurées, au niveau des sponsors et partenaires, sur les 2 400 000 francs.

M^{me} Lamagat promet une réponse par écrit.

La présidence propose de passer aux éventuelles questions subsidiaires.

Une commissaire socialiste aurait une question d'ordre global: comme la saison a déjà un déficit de 2 025 000 francs et qu'avec la garantie de déficit d'un million de la part de la Ville il reste encore un déficit de 1 025 000 francs, elle aimerait donc savoir comment est-ce qu'il est prévu de le combler.

M^{me} Bertani répond qu'ils vont faire travailler Opéra et Cité. Elle explique qu'il existe actuellement deux institutions: le Cercle, qui s'occupe des personnes physiques, et Opéra et Cité, qui est chargée des personnes morales. C'est grâce à cette dernière qu'ils ont comblé le déficit d'un million pour la saison 2008/2009, et c'est également sur elle qu'ils comptent pour la prochaine saison.

Une commissaire socialiste tient à remercier les auditionnés pour la clarté de leurs explications et de leurs réponses. Elle aimerait savoir la date prévue pour la traditionnelle vente des costumes et des décors.

M^{me} Lamagat remarque que cette vente n'est pas vraiment traditionnelle, car elle n'a eu lieu que deux fois, la dernière étant en faveur des victimes du tsunami.

M. Richter précise que le Grand Théâtre a effectivement la tradition, durant les journées portes ouvertes, d'organiser une vente aux enchères des costumes. Il préfère ne pas fixer déjà des dates pour un tel événement, mais il estime qu'il pourrait avoir lieu durant la deuxième partie de la saison.

Un commissaire socialiste aimerait soumettre à M. Richter la proposition suivante: il y a plusieurs petites troupes de théâtre régionales, qui ont pas mal de difficultés budgétaires. Il trouve personnellement qu'on pourrait en partie les aider en leur permettant d'acquérir des éléments de décor du Grand Théâtre, qui habituellement sont détruits, et qui pourraient, à cet effet, être stockés dans un entrepôt que le département de la culture s'engage à trouver.

M. Richter répond que, dans l'esprit de collaboration qu'il souhaite établir avec ces compagnies indépendantes, dès que la nouvelle équipe sera en place, elle sera rapidement en contact avec la scène théâtrale genevoise. Toutefois, il ne faut pas se faire trop d'illusions: les dimensions des décors du Grand Théâtre sont très différentes et démesurées par rapport à ce qui pourrait servir à ces petites troupes. C'est pourquoi la collaboration avec ces dernières se fait habituellement plutôt au niveau des accessoires et des costumes.

M^{me} Koelliker ajoute que, il y a trois ou quatre ans, le département avait été contacté par un jeune homme qui souhaitait monter une entreprise à but solidaire pour recycler les décors de théâtre. Il a reçu toutes les adresses utiles à ses démarches, mais il a fini par abandonner ce projet. Cela porte à croire que l'étude de marché ne devait pas être suffisamment probante.

M^{me} Lamagat confirme, ayant pu parcourir son étude, qu'effectivement une telle entreprise n'est pas rentable. Elle rappelle toutefois que, déjà à l'heure actuelle, le Grand Théâtre prête des costumes.

Un commissaire socialiste reconnaît que cette aide est précieuse, mais regrette qu'elle ne soit pas mise en place également pour les décors.

Un commissaire socialiste revient sur ce qui a été dit par M. Richter au sujet de son désir de développer la collaboration avec l'Ensemble Contrechamps et l'Orchestre de chambre, et aimerait savoir s'il compte également poursuivre la collaboration qui a été établie avec la Comédie.

M. Richter répond qu'il n'a pas encore un tel contact. Il pense que ça se fera certainement, s'il y a la possibilité de trouver une base commune. Il ne souhaite pas émettre de réserve, mais fait remarquer que la Comédie a également une programmation relativement profilée et qu'il pourrait être difficile de trouver des

projets communs. Pour que cette synergie avec d'autres institutions soit bénéfique, il faut qu'elle soit concrète: pour cela, le projet doit être conçu ensemble et intégré dans la programmation.

La présidence demande aux commissaires s'il y a des questions ou des demandes de précisions concernant les dernières réponses envoyées par M^{me} Lamagat sur les comptes.

Une commissaire socialiste souhaite remercier M^{me} Lamagat pour la qualité de ses réponses concernant les comptes.

Prises de position de vote

Commission des arts et de la culture

La présidente rappelle que les auditions se sont faites de manière conjointe, entre la commission des finances et la commission des arts et de la culture. Le département a répondu aux diverses questions posées par les commissaires. Le budget a déjà été voté à la commission des finances et il reste donc à la commission des arts et de la culture à se prononcer. Comme M. Genecand est rapporteur général pour les deux commissions, son rapport inclura le vote de la cette dernière, ainsi que les discussions et le vote de la commission des finances.

Une commissaire démocrate-chrétien signale que son parti approuvera le budget du Grand Théâtre pour la saison 2009/2010, en regrettant toutefois que le vote ait lieu alors que les sommes ont déjà été engagées. Elle rappelle qu'ils ont approuvé la motion M-844, demandant que le vote ait lieu l'année précédant le début de la saison. Au niveau de la programmation, ils saluent le travail effectué par le nouveau directeur, qui ne tient pas à tout bouleverser. La forme actuelle de la programmation est maintenue, à savoir 8 productions lyriques et 2 ballets, ainsi que la tradition des 2 représentations par saison au BFM. La signature de la nouvelle convention entre l'OSR et le Grand Théâtre satisfait les démocrates-chrétiens, ainsi que l'intensification de la collaboration avec l'Orchestre de chambre et celle avec l'Ensemble Contrechamps. Ces synergies avec les institutions genevoises et aussi celle annoncée éventuellement avec le Conservatoire vont renforcer l'institution qu'est le Grand Théâtre dans l'agglomération, ce dont les démocrates-chrétiens se réjouissent. Concernant la politique tarifaire, elle déclare que le Parti démocrate-chrétien a entendu avec satisfaction l'importance accordée par le nouveau directeur à la fidélisation du public. Il est indispensable, pour assurer la pérennité d'une institution telle que le Grand Théâtre, d'augmenter le nombre des abonnés, et ils saluent ainsi cette première stratégie présentée lors de l'audition commune, à savoir de faciliter et d'encourager l'accès des jeunes à l'opéra notamment. Les démocrates-chrétiens trouvent important qu'un public diversifié ait accès à l'opéra, raison pour laquelle ils soutiendront toutes les mesu-

res qui iront dans ce sens. S’agissant de l’administration et de la gestion du Grand Théâtre, ils sont satisfaits que la mise en œuvre des recommandations de l’audit Sherwood ait lieu comme prévu. En conclusion, elle dit que le Grand Théâtre a l’air d’être sorti de la crise, mais qu’ils resteront attentifs à ce qu’elle ne se réinstalle pas. Ils souhaitent une plus grande participation de l’Etat et des communes dans le financement de cette institution et s’engageront dans ce sens.

Un commissaire de l’Union démocratique du centre revient sur les conclusions de l’audit Sherwood, qui comportait divers constats, notamment le fait qu’il y a deux types de collaborateurs dans cette institution, soit les fonctionnaires de la Ville de Genève et les personnes engagées par la fondation. Selon les statuts de la fondation, le personnel engagé par cette dernière est le personnel artistique, soit les chœurs, le ballet, le directeur technique, le personnel de régie et de scène, et tout le personnel directement impliqué dans la confection du spectacle. L’audit a constaté que deux personnes avaient la même fonction et faisaient le même travail, mais n’avaient toutefois pas le même statut. Le statut de fonctionnaire implique une échelle de traitement, avec des annuités, la caisse de retraite de la Ville, avec deux tiers des cotisations versés par l’employeur, etc., alors que, pour le personnel engagé par la fondation, il y a une fonction avec une rétribution donnée, sans annuités, les collaborateurs ne recevant qu’une indexation. Cette situation s’explique du fait que, durant des années, le statut a été violé. Lorsqu’il y a eu le *personal stop* dans l’administration municipale, sous un autre conseiller administratif et sous un autre conseil de fondation, ils ont détourné la volonté politique du Conseil municipal de bloquer l’engagement des fonctionnaires et il y a eu des engagements de personnes, via la Fondation du Grand Théâtre, qui auraient dû être des fonctionnaires. Sherwood a fait une photographie, à un moment donné, et il y a maintenant un travail de rappel à faire. Le commissaire de l’Union démocratique du centre était dans cette fondation de 1979 à 2004 et il annonce que personne ne s’était offusqué de cette pratique. Il constate que, le 16 juin, a été évoquée une municipalisation rampante et observe qu’en contrepartie la subvention est diminuée d’autant du coût de cette municipalisation. Il faut être honnête et cet argument ne peut ainsi pas être retenu. Lorsque le nouveau conseil de fondation est arrivé, le 1^{er} septembre 2007, il a établi une feuille de route et ouvert un certain nombre de chantiers. Il espère que la crise est terminée, mais il y a encore beaucoup à faire, selon lui. Concernant le financement, il remarque qu’il n’est pas tout à fait exact de dire que la Ville de Genève est la seule à payer, puisque l’ensemble des communes participe au financement du Grand Théâtre, par le biais de la péréquation financière intercommunale. L’Etat devrait peut-être être un payeur, mais il pourrait en être demandé de même à la Confédération. L’Union démocratique du centre a toujours été très clair: le budget, tel que proposé, convient, encore qu’il y a une interrogation sur les recettes. Il se dit certain que la fondation n’engagera jamais des dépenses dont elle n’aurait pas, préalablement, obtenu la couverture. Il ne comprend pas que des gens cherchent encore des chicanes.

Un commissaire des Verts annonce que les Verts accepteront la proposition faite et continueront à soutenir cette institution phare qu'est le Grand Théâtre de Genève. Celle-ci a d'ailleurs reçu un prix cette année, ce qui confirme la qualité de l'institution et de ses productions. Les Verts saluent la politique d'accessibilité du Grand Théâtre, qui fait mentir la réputation qu'elle a auprès de certaines personnes d'institution élitiste, voire bourgeoise. Ils regrettent toutefois que le Grand Théâtre ne soit soutenu quasiment que par la Ville, alors que son rayonnement va bien au-delà des frontières de la Ville. Ils souhaitent une véritable discussion, avec le Canton et les communes, au sujet du soutien de cette institution.

Un commissaire radical annonce que les radicaux soutiendront la proposition faite et voteront le budget 2009/2010. Il note que la nouvelle direction a l'air prometteuse et il est heureux qu'elle ait mis en place des tarifs jeunes et ait pérennisé les abonnements déjà existants. Il indique qu'il n'a suivi l'audit que par les journaux, il pense qu'une page a été tournée et il s'en réjouit. Il remarque qu'il y a tout de même encore du travail à faire. La municipalisation du personnel lui déplaît et il estime que cela devrait rester sous le giron de l'institution. Enfin, il pense que ce n'est pas la Ville seule qui devrait payer, mais il relève que tel est pourtant actuellement le cas, que la Ville ne peut pas se permettre de perdre cette institution et qu'elle doit donc continuer à la soutenir.

Une commissaire socialiste indique que le groupe socialiste s'oppose à certains points dans ce budget, notamment le fait qu'il soit déficitaire, mais toutefois annoncé comme tel, structurellement. Il manque une participation financière des communes et de l'Etat, mais il tient à encourager le nouveau directeur du Grand Théâtre, raison pour laquelle le groupe socialiste ne s'opposera pas à ce budget mais s'abstiendra.

Une commissaire d'A gauche toute! indique que le groupe estime que la charge financière de cette institution est énorme pour Genève et disproportionnée par rapport à cette petite collectivité. Il faudra un jour revoir le financement de cette institution, qui rayonne de manière nationale et internationale. Son groupe aimerait donc que le Canton, voire la Confédération, s'implique. Elle estime qu'ils sont un peu des innocents et qu'elle n'aimerait pas être à la place du nouveau directeur, à qui il est demandé de réaliser des miracles, ce qui n'est pas possible. Elle imagine ainsi qu'ils vont encore rencontrer bien des difficultés. Les audits ont donné des pistes; même s'il y a eu des tentatives d'apaisement, elle n'a pas l'impression que tout cela ait déjà été mis en route. Il y aura encore bien du chemin à parcourir avant d'avoir enfin une situation quelque peu stabilisée. Il va, comme d'habitude, y avoir un déficit entre 1 et 2,5 millions. A gauche toute! refuse que ces sommes soient nommées déficit et demande à ceux qui font le budget de les intégrer définitivement au budget, puisqu'il s'agit de déficits structurels, afin que le Conseil municipal puisse accepter ou refuser une augmentation dudit budget.

Lorsque les commissaires ont eu la présentation du nouveau directeur, celui-ci a fait un beau numéro, mais elle relève toutefois que les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Les membres de son groupe n'ont pas été convaincus. Le fait de pouvoir garder les mêmes places pour les premières, qu'une commissaire démocrate-chrétienne a salué, crée deux catégories de citoyens, ce qui est parfaitement antidémocratique selon A gauche toute! qui qualifie cela de politique du XIX^e siècle, contre laquelle le groupe s'oppose. Il est bien qu'il y ait des places bon marché et que l'accès aux jeunes soit favorisé, mais elle estime également que le Grand Théâtre devrait mieux communiquer. Elle rappelle que le Grand Théâtre n'est actuellement fréquenté que par 8% de la population, ce qui fait un peu chers les spectacles, au vu du budget présenté. Malgré les vœux présentés par l'Union démocratique du centre tout à l'heure, la crise n'est pas terminée et n'est pas prête de l'être. Elle signale que les retombées de la crise viennent plus tard et mettent longtemps à se résorber. Elle craint qu'un tel budget ne soit mal accepté, dans pareille période de crise. Les membres d'A gauche toute! s'opposent ainsi au budget du Grand Théâtre, sans remettre en cause la qualité des spectacles ou de l'institution. Ils aimeraient une communication mieux faite, concernant l'accessibilité des spectacles, pour en faire profiter ceux qui ne connaissent pas encore l'opéra. Il n'y a pas qu'une manière financière d'aider l'institution, selon eux; les communes pourraient ici faire autre chose. La commissaire d'A gauche toute! n'est pas convaincue que la péréquation financière suffise, d'autant plus que certaines communes baissent leurs centimes additionnels. Elle aimerait qu'il y ait un fonds strictement destiné à l'OSR et au Grand Théâtre et que les communes participent réellement au financement de ces institutions. Pour les communes les plus pauvres, elle imagine qu'elles pourraient apporter leur aide, à défaut de financement, par une meilleure communication sur l'institution.

Une commissaire libérale signale que les libéraux ont beaucoup réfléchi, à la faveur de cette nouvelle direction, pour savoir quel signal politique ils allaient donner, pour l'avenir, pour consolider les bases de cette institution. L'audit a révélé un déficit structurel de cohérence, au niveau du personnel, qui n'est pas prêt d'être réglé, car de régler ce problème ne relève pas du conseil de fondation, mais bien de la volonté politique. Il faut se donner les moyens de l'excellence et payer le personnel et les artistes à la hauteur de leurs compétences; les différences de statuts, et donc de salaires et autres annuités du personnel, ne sont pas acceptables. Le groupe libéral, s'il s'est opposé en commission des finances, s'abstiendra ici. Ils ont encore l'espoir de mettre à plat le fonctionnement de cette institution, notamment du personnel, et pensent que cela peut animer certaines personnes et notamment le Canton à prendre, une fois pour toutes, leurs responsabilités. Ils souffrent du fait qu'il n'y ait pas de politique cantonale des grandes institutions culturelles. Il faut avoir une réflexion structurelle et politique, puisque c'est un déficit structurel qui est proposé. Elle précise que les libéraux veulent, bien sûr,

ce Grand Théâtre et qu'ils espèrent que tout sera mis en œuvre pour qu'il puisse prospérer.

La commission des arts et de la culture approuve le budget 2009/2010 du Grand Théâtre de Genève, par 8 oui (3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 UDC) contre 1 non (AGT) et 5 abstentions (3 S, 2 L).

Commission des finances

Un commissaire des Verts déclare que les Verts voteront cette proposition en espérant que la procédure sera modifiée, puisqu'une saison se prévoit deux ou trois ans à l'avance et qu'il est difficile de refuser le budget de la saison 2009/2010, sachant qu'il est largement engagé. Il note que la proposition PR-688 est un copié-collé des comptes 2008/2009. C'est largement insuffisant pour un budget de plusieurs dizaines de millions. Néanmoins, les Verts voteront ce budget.

Un commissaire radical rappelle que le groupe radical avait déposé un amendement à l'article premier. Il constate que le Conseil administratif a décidé d'envoyer au Conseil municipal une résolution qui dit, à peu de chose près, la même chose. Il trouve cela très bien. Néanmoins, il maintient cet amendement. Sur le fond, les radicaux sont en faveur du budget du Grand Théâtre qui est le navire amiral de la culture genevoise. Cette institution apporte énormément à la culture, tant du point de vue artistique que de celui de l'emploi et de la formation. Cependant, le groupe radical regrette la municipalisation latente des employés et est d'avis que le conseil de fondation devrait être totalement autonome et détaché de la Ville. Le groupe radical votera néanmoins ce budget.

Une commissaire socialiste déclare que le groupe socialiste refusera l'amendement du commissaire radical pour les raisons qui ont déjà été expliquées et qu'il s'abstiendra lors du vote du budget du Grand Théâtre.

Un commissaire d'A gauche toute! commence par dire que son groupe n'a rien contre le Grand Théâtre. Le problème, c'est son financement. A gauche toute! considère que la barre est atteinte. La Ville ne peut continuer à financer, à elle seule, une institution dont les dépenses suivent une courbe exponentielle. Le Grand Théâtre, toutes prestations comprises, coûte 50 millions à la Ville. C'est un montant faramineux. Il est temps de chercher de nouvelles pistes, parce que la Ville ne peut plus financer toute seule une des dix plus grandes scènes mondiales. Indépendamment du programme, les propos tenus par M. Richter préoccupent A gauche toute!. Il y a manifestement un virage conservateur (cf. l'attribution de places réservées nominales). Le vote négatif d'A gauche toute! est fondé sur l'appréciation du financement du Grand Théâtre. Il ajoute que l'arrêté est réduit à son strict minimum. Au vu de ce qui précède, le groupe A gauche toute! votera non.

Un commissaire libéral annonce que son groupe refusera le budget du Grand Théâtre, car il est opposé à la municipalisation rampante de cette institution. Les statuts du personnel lui semblent peu clairs. Cependant, il tient à dire que le groupe libéral soutient le Grand Théâtre dans ce qu'il amène à la culture. Il considère qu'il y a des initiatives excellentes qui sont amenées par le nouveau directeur, notamment les mesures prises en direction des jeunes pour les inciter à venir plus nombreux et plus souvent au Grand Théâtre. Le groupe n'a pas d'avis négatif sur l'institution elle-même, mais bien sur la gestion politique. Le chemin qui est pris n'est pas celui que le groupe libéral souhaite. Ils pensent qu'il faut un partenariat plus important, un Etat plus engagé. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral refusera ce budget.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre fait un recadrage. Le Grand Théâtre existe par la volonté de la Ville de Genève et la volonté du Grand Conseil, puisqu'il fait l'objet d'une loi cantonale. Ses statuts sont très clairs. Le 28 mai, le commissaire a dit que l'amendement du commissaire radical ne pouvait pas être accepté contre le statut du Grand Théâtre. Aujourd'hui, la Fondation du Grand Théâtre respecte à nouveau les statuts, après des années où ils ont été bafoués. Les conseillers municipaux ont reçu le prébudget de la saison 2010/2011. Celui-ci a été envoyé dans les délais au Conseil administratif. Il faut savoir ce que l'on veut. Il rappelle que la péréquation financière intercommunale vient d'être renégociée par les différentes communes. L'Union démocratique du centre n'a pas d'état d'âme à voter ce budget, tout comme elle adoptera la résolution qui respecte les statuts. Il ne comprend pas très bien le discours libéral, puisque cela fait des années que plus de la moitié des employés du Grand Théâtre sont des fonctionnaires municipaux. Il pense qu'il y a des raisons moins avouables derrière ce discours. Il rappelle qu'il y a des centaines de personnes qui travaillent dans cette institution. La Ville peut arrêter de financer cette institution, mais il faudra voter cela trois ou quatre ans au préalable. Il termine en disant que l'Union démocratique du centre est un peu excédée des manœuvres de couloir, des petites vengeances, lorsqu'il y a un changement de directeur. Il faut être fairplay et admettre que M. Blanchard est parti. Par ailleurs, il ne comprend pas qu'on qualifie de conservateur le nouveau directeur, lorsqu'on voit le programme qui est affiché. Il rappelle, finalement, que tous les partis sont représentés au conseil de fondation et qu'il serait bon qu'ils prennent part aux séances pour s'exprimer sur le budget.

Un commissaire démocrate-chrétien déclare que les membres de son groupe voteront le budget du Grand Théâtre qui est une importante institution culturelle genevoise, car ils ont été pleinement convaincus par la vision que M. Richter a exposée lors de l'audition. Leur réserve est la même que celle des Verts, elle porte sur le fait que certains montants sont déjà engagés au moment du vote du budget. Le Parti démocrate-chrétien accueille donc avec intérêt la motion qui est à l'ordre du jour du Conseil municipal pour essayer de pallier ce problème.

Un commissaire libéral dit que, si le commissaire de l'Union démocratique du centre s'agace régulièrement des propos qui peuvent être tenus dans cette commission, il lui arrive aussi de s'agacer des propos tenus par le commissaire de l'Union démocratique du centre, quant aux supposées manœuvres secrètes, au manque de transparence. Depuis qu'il est chef du groupe libéral, il pense avoir établi une clarté d'opinion et de principes. La prise de position qu'il a faite a été préparée de concert avec les commissaires libéraux de la commission des arts et de la culture. Cela ne les intéresse pas de savoir qui est viré et qui ne l'est pas. Si les libéraux votent contre ce budget, c'est pour une question de principes politiques. Ils soutiennent depuis des années cette institution pour ce qu'elle amène à Genève. Aujourd'hui, le groupe libéral vote non, parce qu'il a toujours refusé le principe des municipalisations et qu'elles sont malheureusement devenues trop importantes pour eux. Le groupe libéral dit «stop», mais il ne faut lui prêter aucune autre intention. Il en a assez d'entendre ce type d'insinuation, lorsqu'on défend des principes et des valeurs politiques.

La commission des finances approuve le budget 2009/2010 du Grand Théâtre de Genève, par 8 oui (2 UDC, 1 R, 2 DC, 3 Ve) contre 3 non (1 L, 2 AGT) et 3 abstentions (S).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

arrête:

Article unique. – Le budget de la saison 2009/2010 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.